



La CGPME propose de "tester" la mise en place volontaire d'une prime dans les TPE/PME

Le Conseil des Ministres examine ce matin le dispositif instaurant une prime obligatoire dans les entreprises d'au moins 50 salariés versant à leurs actionnaires des dividendes en augmentation. Cette mesure, complexe dans sa mise en œuvre, se heurtera à de nombreuses difficultés d'application. Elle créera des inégalités entre salariés et génèrera des frustrations sources de tension à l'intérieur comme à l'extérieur des entreprises.

Il est encore temps de ne pas passer à côté d'un mécanisme simple, lisible et efficace dans les TPE/PME de moins de 50 salariés. 74% des chefs d'entreprise sont prêts à verser de manière volontaire une prime exonérée de charges à leurs salariés (sondage IFOP pour la CGPME et l'Ordre des Experts-comptables). Si la mesure n'est plus réservée aux PME dont les dividendes augmentent mais est ouverte à ceux qui le souhaitent, elle *boostera* le pouvoir d'achat sans pénaliser la compétitivité des entreprises.

La CGPME propose donc de tester un tel dispositif jusqu'à la fin 2011. On s'apercevra vite que bien plus de 4 millions de salariés en profiteront ... réellement.